

2019-2023 / Bulletin n° 278

Le 6 juillet 2021

## NOUVEAU PROGRAMME DE RECONNAISSANCE DE LA CONDUITE SÉCURITAIRE DE VÉHICULES MOTORISÉS: LE SYNDICAT EN DÉSACCORD

Lors de la rencontre du Comité national mixte de santé et de sécurité (CNMSS) du 11 mai dernier, la Société canadienne des postes (SCP) nous a présenté une nouvelle initiative : un programme pour récompenser les conductrices et conducteurs ayant eu un comportement sécuritaire au volant d'un véhicule motorisé de la SCP.

Celle-ci nous a mentionné qu'elle fera appel aux superviseurs pour cerner les comportements routiers à souligner, par exemple : le port de la ceinture de sécurité, l'absence d'excès de vitesse ou tout autre geste témoignant d'une conduite sécuritaire.

La SCP compilera alors, dans une base de données, le nom des employées et employés ayant un comportement sécuritaire. Ces derniers, selon l'évaluation du programme, seront récompensés par différents prix de reconnaissance.

Cette initiative, qui se déroulera en trois phases, à partir de juillet 2021, se conclura par un gala honorant les « meilleurs » employées et employés, en novembre prochain.

Le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP) a toujours encouragé ses membres à adopter un comportement sécuritaire pour accomplir leurs tâches. Par contre, cette initiative comporte une collecte d'information qui pourrait être utilisée à d'autres fins, dont l'imposition de mesures disciplinaires.

C'est pourquoi nous vous incitons à faire preuve de vigilance sur la route.

L'employeur nous a informés que les inspections se feront en personne uniquement. Nous vous rappelons que les conventions collectives des unités de négociation urbaine et des FFPS interdisent l'utilisation de système de surveillance comme moyen d'évaluer le rendement des employées et employés.

Le STTP a exprimé son désaccord avec cette nouvelle initiative. Nous continuons de nous opposer, comme nous l'avons toujours fait, à la remise de prix par tirage et à toute autre forme de reconnaissance par cadeaux.

Le Syndicat croit que la santé et la sécurité doivent être une priorité quotidienne de l'employeur. L'argent dépensé en cadeaux ou en soirée de gala devrait être alloué à la prévention et à l'information des membres dans les milieux de travail.

La sécurité des membres n'est pas un jeu, c'est sérieux!

Prudence et vigilance.

Solidarité,



Marc Roussel  
Permanent syndical national  
Santé et sécurité

MR/mps sepb 225

